

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°041/2021

OBJET : Urbanisme : Acquisition d'un bien immobilier

L'an vingt mille et un, le quinze du mois d'avril à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Bouabdallah LAFTAS / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.**PROCURATIONS** : Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Kathy NICOLAS à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Jean-Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGIELMINO.**ABSENT** : Gracienne DODAIN**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,**Vu** l'accord de Madame KHELIFI et ses enfants demeurant Quartier la Roseyre - 06390 CONTES propriétaires du bien immobilier sis avenue Virgile Barel, bâtiment les Mimosas - 06340 DRAP pour une surface de plancher de 60 m² au prix de soixante-dix mille euros (70 000 €) pour une cession à l'amiable,**Considérant** que pour les acquisitions amiables dont le seuil déterminé par arrêté, hors taxes, hors droits, inférieur ou égale à 180 000 € ne nécessitent pas la saisine du Domaine,**Considérant** la nécessité de soutenir l'installation de professionnels de santé représentant un levier de lutte contre la désertification médicale notamment dans le quartier prioritaire de La Condamine.**Considérant** le plan de financement exposé :

Montant :	70 000 euros
Conseil départemental	10 500 euros
Part Communale	52 500 euros

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,**Il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition de ce bien, qui entrera dans le domaine privé de la commune
- D'approuver l'acquisition de ce local destiné à l'installation d'un cabinet médical sis avenue Virgile Barel, bâtiment les Mimosas - 06340 DRAP d'une surface de plancher de 60 m² d'un montant de soixante-dix mille euros (70 000 €).
- De fixer en accord avec le vendeur le montant de l'acquisition totale s'élevant à soixante-dix mille euros (70 000 €) qui fera partie du domaine privé de la commune
- De prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et actes afférents à l'acquisition au nom et pour le compte de la commune de Drap,
- De prélever les crédits nécessaires à cette opération sur le budget communal,
- De mandater Maître DOGLIANI et Maître WESLING à la réalisation de cette acquisition pour servir les intérêts de la commune

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents :** 21**Votants :** 26**Absents :** 1**Contre :** 0**Abstentions :** 0**Pour :** 26

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :26/04/2021

et publication en mairie le : 28/04/2021